



InserSup – Note méthodologique

Table des matières

InserSup	1
1- Description générale	1
2- Définition de la population d'intérêt.....	2
3- Identification des sortants et leur insertion.....	3
4- Identification des bons libellés d'établissements et de diplômes.....	4
5- Définition du taux d'emploi salarié en France et règles d'exposition.....	4
a- Définition du taux d'emploi salarié en France	4
b- Exposition des données.....	4
6- Complémentarité enquêtes IP/InserSup	5
7- Schéma du fonctionnement d'InserSup	5

1- Description générale

InserSup est un système d'information développé par la sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (Sies) du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, permettant la production et la diffusion de données sur l'insertion professionnelle des sortants de l'enseignement supérieur.

InserSup repose sur des appariements de plusieurs fichiers administratifs sur le suivi des étudiants et d'un extrait du fichier des déclarations sociales nominatives (DSN) mensuelles fournies par la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) du ministère du travail du plein emploi et de l'insertion (voir schéma infra). Les données produites permettent de mesurer l'insertion professionnelle à 6, 12, 18, 24 et 30 mois après la diplomation et de la qualifier. L'insertion est mesurée chaque année à partir des DSN de juin (pour l'insertion à 12 et 24 mois) et de décembre (pour l'insertion à 6, 18 et 30 mois).

Compte-tenu des dates de diplomation qui s'étalent de juin à la fin de l'année, l'insertion à 6 mois correspond à une commodité de langage. La qualification de l'insertion repose sur les données de nature de contrat (CDI, CDD, etc.), de secteur d'activité, et à terme de profession et catégorie socio professionnelle, rémunération, et quotité de travail.

Les indicateurs d'insertion professionnelle seront calculés à un rythme semestriel. Ils seront disponibles et mis à jour à cette cadence sur l'Open Data du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (data.enseignementsup-recherche.gouv.fr/). Ils seront exposés une fois par an sur différentes plateformes (Parcoursup, MonMaster, Onisep etc.).

Le champ de la première version de InserSup couvre les diplômés de licence professionnelle et de master des universités. Le dispositif est appelé à évoluer au cours des prochaines années par extension progressive à tous les diplômés et établissements de formation du supérieur (Universités, écoles) et par enrichissement progressif en indicateurs qualifiant les emplois occupés par les sortants du supérieur.

2- Définition de la population d'intérêt:

Pour la première version de InserSup, la population d'intérêt est celle des **étudiants français de moins de 30 ans, diplômés** de Licence professionnelle ou de Master d'une session annuelle N, et ne **poursuivant pas d'études** en N+1 ou N+2.

Pour définir cette population d'intérêt, plusieurs bases de données sont mobilisées (partie 1 du schéma page 5) :

Base de données	Définition	Objectif
SISE Résultat (Système d'Information sur le Suivi des Étudiants)	Fichier des résultats de diplomation des étudiants dans un établissement sous tutelle du Ministère de l'enseignement supérieur	Identifier les étudiants diplômés
SISE Inscription (Système d'Information sur le Suivi des Étudiants)	Fichier des étudiants inscrits dans un établissement sous tutelle du Ministère de l'enseignement supérieur	Identifier les étudiants poursuivant des études dans un établissement sous tutelle du Ministère de l'enseignement supérieur
SIFA (Système d'Information de la Formation des Apprentis)	Fichier des apprentis en centres de formation d'apprentis (CFA)	Identifier les étudiants poursuivant des études sous le régime apprentissage
BPBAC	Fichier des étudiants inscrits en Section de Technicien Supérieur (STS) ou en Classe Préparatoire aux Grandes Écoles (CPGE) dans un établissement sous tutelle du Ministère de l'Education Nationale	Identifier les étudiants poursuivant des études en vue d'obtenir un Brevet de Technicien Supérieur (BTS), ou inscrits en Classe Préparatoire aux Grandes Écoles (CPGE)
DSN (Déclaration Sociale Nominative)	Données contenant les informations relatives aux salariés (paie et contrat de travail) et à l'employeur (secteur d'activité, catégorie juridique) fournies par la Dares	Identifier les diplômés poursuivant des études en apprentissage ou en Cifre qui n'auraient pas été repérés auparavant

Le système d'informations met en œuvre séquentiellement ces fichiers dans cet ordre pour obtenir la population des diplômés sortants de l'enseignement supérieur. Il utilise d'autres fichiers ou tables d'appariement (non précisés ici pour rester synthétique) qui permettent de consolider les informations d'état civil ou d'optimiser les différentes clés identifiantes les étudiants

3- Identification de l'insertion des sortants de l'enseignement supérieur :

L'identification de l'occupation d'un emploi par les sortants du supérieur, est effectuée via le Code statistique non signifiant (CSNS), fourni par l'Insee, afin de joindre les données de la population d'intérêt obtenue à partir du processus décrit dans la partie précédente, avec les données relatives aux salariés et à leurs contrats de travail (fichiers DSN) (partie 2 du schéma page 5) :

DSN (Déclaration Sociale Nominative)	Données contenant les informations relatives aux salariés (paie et contrat de travail) et à l'employeur (secteur d'activité, catégorie juridique) fournies par la Dares	Récupérer les informations contractuelles des sortants d'études s'étant insérés sur le marché du travail (nature de contrat, dates de contrat, profession catégorie socioprofessionnelle, etc.)
CSNS (Code statistique non signifiant)	Clé, fournie par l'Insee, permettant la mise en œuvre d'appariement de fichiers à des fins statistiques. elle limite l'usage du NIR et garantit un niveau élevé de protection des données à caractère personnel	Apparier les données des sortants du supérieur et du marché du travail via les clés d'identification du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, et du Ministère du travail

Les données de contrats (DSN) sont observées aux dates de mesure suivantes :

Nombre de mois après la diplomation	Date de mesure
6 mois	Décembre de l'année N (1 ^{ère} semaine du mois)
12 mois	Juin de l'année N+1 (2 ^{nde} semaine du mois)
18 mois	Décembre de l'année N+1 (1 ^{ère} semaine du mois)
24 mois	Juin de l'année N+2 (2 ^{nde} semaine du mois)
30 mois	Décembre de l'année N+2 (1 ^{ère} semaine du mois)

Nota Bene : compte-tenu de la distribution dans le temps des dates de diplomation d'une année universitaire donnée, la terminologie 'insertion à 6 mois' est une commodité de langage et correspond dans les faits à une mesure de l'insertion située entre 6 et 3 mois après la diplomation pour 95 % des diplômés de licence professionnelle et 86 % des diplômés de master LMD.

Les salariés en contrat d'apprentissages sont considérés en poursuite d'études. Ceux en contrat de professionnalisation ne sont pas considérés comme poursuivant des études, mais en emploi. Sont exclus de l'emploi certains contrats retrouvés en DSN associés à des rémunérations nulles ou très faibles. Sont concernés les emplois de vendeurs à domicile indépendants (VDI) avec une rémunération nulle, les stagiaires avec une rémunération mensuelle inférieure à un tiers du Smic, les mandataires sociaux avec une rémunération nulle ou les élus avec une rémunération inférieure à 1/3 du Smic.

4- Identification des bons libellés d'établissements et de diplômes :

InserSup utilise deux bases de données pour les nomenclatures des noms de diplômes et d'établissements d'enseignement supérieur (partie 3 du schéma page 5) :

BCN (Base centrale des nomenclatures)	Fournit, pour chaque code SISE d'un diplôme, son libellé officiel	Récupérer les libellés des diplômes à partir de leur code codes SISE
BCE (Base centrale des établissements)	Fournit, pour chaque code UAI d'un établissement, son nom officiel	Récupérer les libellés des établissements à partir de leur code UAI

5- Définition du taux d'emploi salarié en France et règles d'exposition

a- Définition du taux d'emploi salarié en France

La mesure de l'insertion professionnelle retenue par InserSup repose sur celle du taux d'emploi tel que défini et calculé par l'Insee, la Dares ou l'OCDE dans ses comparaisons internationales. La Depp pour le dispositif InserJeunes y recourt également. Le taux d'emploi rapporte le nombre de personnes occupant un emploi à la population totale correspondante. Il peut être calculé pour une sous-population donnée, par exemple les titulaires d'un diplôme.

Pour la première version de InserSup où, seul, l'emploi salarié en France est repérable dans les fichiers disponibles, l'insertion professionnelle calculée est le taux d'emploi salarié en France, qui correspond à la proportion de diplômés en emploi salarié en France au sein des diplômés sortants de la promotion.

Ce taux diffère du taux d'insertion historiquement calculé avec les enquêtes insertion professionnelle (IP), qui rapporte le nombre de diplômés en emploi aux seuls diplômés actifs (en emploi ou au chômage). En outre, compte-tenu du repérage par InserSup des seuls emplois salariés en France, le numérateur diffère également.

Enquêtes IP :

$$\frac{\text{nb diplômés occupant un emploi}}{\text{nb de diplômés occupant un emploi} + \text{nb de diplômés au chômage}}$$

InserSup :

$$\frac{\text{nb diplômés occupant un emploi salarié en France}}{\text{nb de diplômés occupant un emploi} + \text{nb diplômés au chômage} + \text{nb de diplômés en inactivité}}$$

b- Exposition des données

Outre la publication de Notes Flash du Sies, les données issues de InserSup seront exposées sur l'Open Data du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (data.enseignementsup-recherche.gouv.fr/) et sur les plateformes Parcoursup et MonMaster. L'exposition des données sera au niveau mention par établissement. Outre le respect du secret statistique, le seuil minimal de 20 sortants par mention a été fixé pour éviter de faire apparaître des évolutions temporelles du taux d'emploi salarié en France trop erratiques et ainsi assurer une fiabilité longitudinale de l'insertion. La fixation de ce seuil a pour conséquence la non exposition des données pour un nombre très important de mentions dans les établissements. Aussi, En vue de maximiser le nombre de mentions/diplômes par établissement pour lesquelles des indicateurs d'insertion sont exposés, un cumul avec la promotion précédente est effectué

dans le cas où l'effectif est inférieur à 20. Demeurent des cas pour lesquels l'effectif cumulé reste inférieur à 20 et pour lesquels aucun taux d'emploi salarié en France n'est affiché.

6- Complémentarité enquêtes IP/InserSup

Le dispositif InserSup se substitue aux enquêtes IP pour la mesure de l'emploi salarié en France. Les expertises menées lors de la conception du SI sur ce périmètre ont montré, qu'au niveau national, la proportion de diplômés occupant un emploi salarié en France est quasi-identique selon les deux sources. La quasi-égalité valant pour l'emploi salarié dans le privé d'une part, et pour le public, d'autre part. Les enquêtes IP viendront en complément du dispositif InserSup pour mesurer et décrire les emplois occupés hors de France. Il en est de même pour les emplois non-salariés, tant que les fichiers administratifs existants n'auront pas intégré le dispositif.

7- Schéma du fonctionnement d'InserSup

